

05 OCT 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Rilhac-Rancon.
N° 202200555

05 OCT 2022
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-46, L.151-47 et L.151-5;
Vu la délibération en date du 18 février 2022
approuvant le Plan local d'urbanisme de Rilhac-
Rancon;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-1;
Et considérant les dispositions ci-dessus,
COMPROMISANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du Plan local d'urbanisme de la
commune de Rilhac-Rancon.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon sont mises à jour
de tous les documents annexés au présent arrêté. Les annexes sont insérées à l'annexe de l'ensemble des
cartes existantes.

ARRÊTÉ 2. Le mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie
de Rilhac-Rancon et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Rilhac-Rancon et au siège de Limoges
Métropole, dans un délai de deux jours.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSY, le **05 OCT 2022**

Le Président,

Guillaume GILBERT

Pour le Président,
Pour le Maire,
Le Maire Adjoint
Monsieur **ROBERT**

Publié le 10.10.2022

ARRÊTÉ DE MISE À JOUR
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE RILHAC-RANCON

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200555_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_RILHAC_RANCON.pdf
(.pdf, 3,2 Mo)



TÉLÉCHARGER